Le Décor de la vie

TAPISSERIES ET TISSUS ARABES

Tandis que le Duce, par un geste dont on ne dira jamais assez la profondeur d'intention, prêtait au Petit-Palais des Champs-Elysées les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture italiennes, S. M. Fouad Ier, roi d'Egypte, envoyait au musée des Gobelins, où ils sont visibles présentement, les tissus et les tapisseries de sa collection et du musée arabe du Caire, qui datent du septième au dix-septième siècle. Ainsi se rejoignent à Paris ce que les civilisations occidentale et orientale ont produit de plus achevé.

Si l'on pouvait craindre pour les tableaux et les statues les vicissitudes d'un déménagement, que ne devait-on pas redouter du transfert de tissus amenuisés par les siècles jusqu'à devenir une mince pellicule et risquant de se pulvériser à une manipulation trop brusque, au contact d'un air trop vif! Par bonheur, il n'en est rien, et nous pouvons contempler aujourd'hui une exposition qui a l'air d'avoir été réunie par un homme raffiné pour quelques autres raffinés, mandarins, aristocrates de l'art, capables de toucher avec des mains expertes d'impalpables et arachnéens tissus. C'est assez dire qu'elle est vouée à l'insuccès, si l'on entend par succès l'afflux d'un grand concours de peuple, et non seulement la visite discrète, attentive, de quelques arabisants experts en l'art de déchiffrer une inscription en koufique simple ou fleuri. Mais qu'importe, s'il se trouve parmi ceux-là un savant ou un artiste auquel le rapprochement érudit de ces morceaux d'étoffe aura suggéré la première idée d'une découverte philologique ou d'une imagination artisanale.

Quand on entre dans les deux petites salles qui, au sommet d'un grand escalier sans grandeur, contiennent ces pièces rarissimes dont l'ensemble, à supposer qu'on pût sans inconvénient les rouler comme des mouchoirs, tiendrait dans une valise, même pas diplomatique, on a l'impression de pénétrer non dans un musée, mais dans une sorte de librairie, au sens médiéval du mot. De loin, ces bandes de toile étalées sur les murs ressemblent à des feuilles de parchemin enluminé. Les broderies qui ornent ces tissus légèrement jaunis paraissent avoir été exécutées au pinceau plus qu'à l'aiguille, et peintes avec des tons d'enluminure. Il y a entre le lin et les entrelacs brodés le même rapport de ton qu'entre un parchemin ivoiré et les bandeaux, les marges fleuries, les vignettes d'un antiphonaire ou d'un missel à miniatures. L'analogie est d'autant plus frappante qu'avant d'avoir approché ces délicates merveilles, on distingue déjà de grandes lettres brodées ou soutachées, dont M. François Carnot dit expressivement que leur épigraphie est comme hérissée de lances et de cimeterres.

Le sens horizontal de ces ornements écrits ou figurés formant de véritables bandes sur un fond uni nous remémore le passage du *Roman de la Momie*, dans lequel Théophile Gautier décrit avec beaucoup d'exactitude, mais sans dissiper le pouvoir suggestif des mots, la momie mise au jour par le savant Rumphius et lord Evandale : « Un lacis d'étroites bandelettes en fine toile de lin, sous lequel s'ébauchaient vaguement les traits de la figure, enveloppait la tête; les baumes dont ils étaient imprégnés avaient coloré ces tissus d'une belle teinte fauve. » Il s'agit en effet, pour une grande partie, de fragments trouvés à la suite de fouilles récentes dans l'emplacement d'un ancien cimetière situé en un point dit Basatin, à une lieue environ au sud du Caire. « Le sable d'Egypte et la sécheresse du climat, écrit M. Wiet, le directeur du musée arabe du Caire, dans la préface du catalogue, ont assuré la conservation de ces pièces comme de tant d'autres, et ces tissus n'ont rien perdu de leur éclat. Ces morceaux de petites dimensions ont été utilisés comme linceuls; les corps étaient enveloppés d'une série de ces fragments portant les noms de califes abassides ou fatimides, ou plus souvent anépigraphes; beaucoup de morceaux tombent en poussière dès qu'on les touche... L'année dernière, M. François Carnot groupait aux Gobelins quelque trois cents textiles égyptiens, autour du voile de Sainte-Anne d'Apt, tissu de lin au nom du calife fatimide Moustali, daté de 1096 ou de 1097. Cette année, il a réuni un nombre égal de pièces autour d'un voile splendide au nom du calife fatimide Hakim (996-1020). »

Ce n'est qu'à partir du neuvième siècle qu'une épigraphie indiscrète entonne la louange des califes. Les pièces archaïques, qu'on peut situer entre la conquête arabe et l'avènement de la dynastie toulounide (642-868), n'en portent pas trace. Les inscriptions, d'abord en caractères minuscules, presque microscopiques, se présentent ensuite avec plus de majesté, pour se réduire, vers le onzième siècle, à un module plus restreint, mais agrémenté de rinceaux exquis. La décoration puissante des tapisseries de laine à l'époque toulounide (868-905) produit une impression de profondeur. Les tissus de l'époque fatimide (969-1171) recherchent la grâce avec une ornementation délicate de soie multicolore. Alors les motifs s'inscrivent dans des bandeaux qui s'élargissent, se multiplient jusqu'à décorer complètement le fond.

En définitive, les morts nous ont laissé là le meilleur d'eux-mêmes, ce pourquoi, de leur vivant, des mains expertes s'affairaient. Sur le tissu d'une finesse et d'une trame égales, les couleurs réduites au registre fondamental chantent avec une délicatesse inouïe : la dominante paraît être le bleu, un bleu de turquoise morte ou de cendre verte. Que représentent ces lignes et ces tonalités? Sans doute des canards, des ibis des bords du Nil, des griffons, des phénix, des scarabées, des fleurs de lotus, pareilles à quelque ocellure de paon, les uns et les autres courant dans un rinceau, toujours à petite échelle, sauf dans le cas où l'ornementation consiste en caractères koufiques. Mais les définir ainsi, vulgairement, n'est-ce pas aller à l'encontre de la pensée des théologiens de l'islam ?

Je me suis essayé à l'analyser, cette pensée, il y a quelques années, pendant un séjour dans le Sud tunisien, et je n'ai pu y parvenir qu'en m'aidant des remarquables études de M. Louis Massignon, le savant professeur de civilisation musulmane au Collège de France. Ces théologiens nous recommandent de ne pas nous attacher à des figures. Pour eux, il n'y a pas de formes ni de figures en soi. Dieu seul est permanent. Aucune créature ne demeure. Pas de durée, mais une suite d'instants que Dieu peut, s'il lui plaît, rendre discontinue et retourner : d'où la théorie étrange du temps réversible. Ni sphères, ni polyèdres, mais des unités que Dieu groupe à 5, 6, 7 ou 8, pour un moment. La figure? Un assemblage d'atomes. La ligne? Un point qui se déplace. Par un effet de cette théologie qui, par certains côtés, se confond avec des doctrines modernes, l'arithmétique évolue vers l'algèbre, *al djebr*, la réduction, et la géométrie vers la trigonométrie. La preuve de Dieu ne consiste pas dans le *Cosmos*, c'est-à-dire dans l'harmonie des choses, mais dans leur changement, à quoi s'oppose la permanence divine.

L'artiste ne cherche pas à exprimer cette harmonie, mais à souligner ce changement. Il sait que s'il essaye de donner à sa création l'aspect de la vie, Dieu lui infligera au jugement dernier l'impossible tâche de ressusciter son œuvre. Il ne croit pas à ses rêves, car les images précaires de ce monde sont des rêves et passeront. Son art ne doit pas se laisser saisir sous une forme matérielle, mais rester purement intellectuel.

Ainsi l'art du tapis, essentiellement musulman, n'admet pas de transparence ni de perspective. Il ne faut point y voir l'effet d'une ignorance ni d'une inhabileté : c'est une répugnance mystique pour l'imitation de la nature. Comptons les couleurs : cinq au plus. Encore existent-elles moins en elles-mêmes qu'en tant que *valeurs* claires ou obscures. Que nous voilà loin des tapisseries des Gobelins dont les exécutants se vantent, bien à tort, d'imiter la peinture, c'est-à-dire indirectement la nature, avec plusieurs centaines de teintes dégradées! Considérons les fleurs du décor; il n'y en a pas davantage : la jacinthe, la tulipe, l'églantine, l'œillet, la fleur du pêcher, toutes stylisées, *torturées*, pour reprendre l'expression de Chesterton. Examinons les animaux : à peine trois ou quatre, notamment le griffon, qui est un lion ailé, et le phénix, un oiseau à tête humaine. Pourquoi cette mutilation, cette dissimulation de leur identité, sinon pour leur ôter toute vie réelle et satisfaire aux principes théologiques contre l'idolâtrie? Un peintre persan demandait à Ibn'Abbas : « Mais enfin, si je ne puis plus faire d'animaux, je serai dans l'impossibilité d'exercer mon métier. » Et Ibn'Abbas lui répondit : « Oui, mais tu pourras décapiter les animaux pour qu'ils n'aient pas l'air vivant, et tâcher qu'ils ressemblent à des fleurs. » C'est dans ce sens qu'on a pu écrire que le tapis était *blasonné*. Or le blason est une idée musulmane; il n'apparaît chez les Occidentaux qu'au retour des Croisades. Comment procède-t-il, sinon en opposant des coloris, en juxtaposant des contrastes, des atomes décoratifs, abstraits de la vie, des animaux fantastiques, hors nature, pour aboutir à une symbolique intelligible?

LÉANDRE VAILLAT.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les vœux des groupements commerciaux et industriels du Bourbonnais

Un congrès des groupements commerciaux et industriels du Bourbonnais vient de se tenir à Commentry. L'assemblée a adopté un certain nombre de vœux qui ont été transmis aux pouvoirs publics. Elle a demandé, notamment : de conserver à la monnaie sa stabilité en gardant l'étalon or et en s'opposant à toute dévaluation; de renoncer au crédit artificiel public ou privé et de ramener le budget de l'Etat, des départements et des communes à sa stricte valeur dans l'économie de la nation; de réadapter les charges sociales à leur valeur en écartant toute démagogie et toute mesure à allure de subvention, cette réadaptation devant permettre la mise en œuvre d'un large programme social; de protéger l'épargne en modifiant la législation sur les sociétés anonymes et en prenant toute autre mesure nécessaire; de créer une ambiance de confiance en assurant la sécurité des capitaux, etc.

L'exportation des blés Français

Le *Journal officiel* vient de publier l'avis suivant :

Par modification à l'avis publié au *Journal officiel* du 3 mai 1935, les autorisations d'exportation pour les deux tiers du reliquat de la septième tranche des contrats de report des groupements agricoles pourront être accordées, à dater du 28 mai 1935, pour tous pays étrangers sauf Allemagne et Grèce.

Les autorisations accordées antérieurement à la date ci-dessus, avec la destination obligatoire sur l'Italie prévue par l'avis du 3 mai 1935, ne pourront pas faire l'objet d'un changement de destination.

La rentrée parlementaire

AUTOUR DES PLEINS POUVOIRS

Les impressions recueillies hier après-midi à la Chambre ont pleinement confirmé celles de la matinée et des jours précédents sur l'état de l'opinion parlementaire que de profonds remous agitent. Des courants différents, contraires même, entraînent les membres des divers partis dans des directions opposées.

Si le principe des pleins pouvoirs est relativement peu discuté — en dehors des cercles socialistes et radicaux socialistes où l'on prétend sauvegarder à tout prix les prérogatives parlementaires, — quelques-uns affectent de se montrer sceptiques sur l'usage qui pourra être fait de ces pleins pouvoirs, tandis que d'autres se disent effrayés de leur emploi possible sans un contrôle des Chambres.

Dans l'atmosphère enfiévrée des couloirs, des membres influents de la commission des finances vont jusqu'à redouter que les décrets-lois ne servent surtout au gouvernement à se passer du Parlement pour l'établissement du budget de 1936 qui pourrait n'être pas discuté pendant une session extraordinaire si les pleins pouvoirs n'expiraient que le 31 décembre; ils voudraient obtenir des garanties à ce sujet, ainsi que l'engagement de ne pas utiliser ces mêmes pleins pouvoirs en vue d'opérations monétaires équivalant à une dévaluation, ou en vue de décisions qui la prépareraient.

Certains députés ont peur par contre que les autorisations données au gouvernement ne soient pas assez larges pour permettre à celui-ci de prendre toutes les mesures utiles à la restauration de l'activité économique du pays, — le seul objectif qui compte pour eux.

Des pouvoirs limités à la seule défense du franc et au redressement budgétaire leur semblent insuffisants. Ils ne craignent pas le dessaisissement du Parlement, mais plutôt ses empiétements sur l'exécutif.

Pour eux, c'est une réforme de l'Etat qu'il faudrait opérer et d'abord préparer, pendant que les Chambres ne siégeront pas. D'autres, cependant, estiment que la méthode des pleins pouvoirs ne se justifierait qu'au cas où la Chambre aurait refusé de suivre le gouvernement.

« Que le président du conseil nous présente, disent-ils, un programme précis, comme celui de Poincaré en 1926, et en quelques jours nous voterons plusieurs milliards d'économies, comme nous avons voté, il y a neuf ans, onze milliards d'impôts nouveaux en moins de quinze jours. Pourquoi ne pas nous en laisser le bénéfice? »

Dans une fraction des radicaux socialistes et chez leurs voisins, notamment les socialistes de France, c'est pour des raisons d'ordre politique que l'on est hostile au projet gouvernemental.

« Ne faut-il pas craindre, affecte-t-on de dire dans ces milieux, les surenchères auxquelles les extrémistes ne manqueront pas de se livrer si les socialistes demeurent — comme ils s'y préparent — dans l'opposition ?

» Le Front commun s'efforcera d'exploiter contre les partis de gouvernement associés à l'œuvre de redressement les sacrifices qui auront été demandés à toutes les catégories sociales.

» Pour éviter un désastre aux élections de 1936, ne faut-il pas au moins tenter d'associer les socialistes aux responsabilités gouvernementales en leur offrant une participation au pouvoir à côté de tous les autres représentants des groupes politiques ? »

Ceux qui tiennent ce langage envisageraient donc soit un remaniement ministériel, soit même une crise gouvernementale ; et prenant leurs désirs pour la réalité, ils allaient jusqu'à faire remarquer que M. Albert Lebrun avait presque commencé ses consultations politiques en convoquant hier après-midi plusieurs chefs de partis, parmi lesquels M. Yvon Delbos, président du groupe radical socialiste. Ce dernier, qui avait conversé à plusieurs reprises avec quelques membres influents de son groupe, n'avait pas caché, ces derniers jours, l'hostilité d'une partie de ses amis à l'octroi de pleins pouvoirs au gouvernement actuel.

C'est soit au chef de leur parti, M. Edouard Herriot, soit à un homme de gauche éminemment représentatif du régime parlementaire, comme M. Jeanneney, président du Sénat, ou, à son défaut, M. Fernand Bouisson, président de la Chambre, que quelques personnalités du parti valoisien songeaient, pour remettre des pleins pouvoirs, qu'ils s'apprêtaient à refuser à un cabinet dont le chef est le président d'un grand parti autre que le leur, et qui n'a pas obtenu la participation socialiste.

Pour parler clair, certains éléments de gauche paraissent ne penser à rien de moins qu'à la reconstitution d'un cartel plus ou moins bien camouflé.

Cependant les membres demeurés fidèles de la majorité invitaient leurs collègues à demeurer serrés autour du cabinet de trêve non seulement afin d'éviter la menace d'un ministère à participation socialiste qui se donnerait l'apparence de l'union nationale, mais surtout pour parer aux périls de la spéculation internationale.

« Lorsque le navire est en danger, disait l'un d'eux, ce n'est pas le moment de changer de pilote; mieux vaut aider celui-ci en lui faisant confiance. »

A la commission des finances

M. Malvy, président de la commission des finances, après s'être entretenu avec M. Fernand Bouisson, président de la Chambre, a annoncé hier dans les couloirs que la commission prendrait sans doute la décision — au cours de sa réunion de mercredi après-midi — de se rendre immédiatement à l'hôtel Matignon pour y entendre les explications de M. P.-E. Flandin, retenu à la présidence du conseil en raison de l'obligation dans laquelle il se trouve de garder quelques jours encore l'immobilité.

La commission, de retour au Palais-Bourbon, procédera à l'audition de M. Germain-Martin, qui lui fera un exposé, sur le plan technique, des dispositions envisagées. Elle délibérera ensuite sur le texte gouvernemental. Elle consacrera à cet examen la soirée et peut-être même une partie de la nuit, de manière à être en mesure de faire paraître son rapport jeudi matin au *Journal officiel*, dans les délais voulus par le règlement.

Ainsi la discussion en séance publique pourrait s'engager vendredi devant la Chambre.

Une proposition de M. Joseph Denais

M. Joseph Denais a annoncé, hier, qu'il avait l'intention de saisir la commission des finances d'un texte dont il demande la prise en considération. Ce texte est ainsi conçu :

Article unique. A dater de la promulgation de la présente loi et pour toutes échéances postérieures, tout débiteur, Etat, personne publique ou personne privée, d'arrérages de rentes, d'intérêts de capitaux, de rentes viagères, pensions, traitements, salaires et avantages connexes, de versements périodiques pour prestation de services ou de fournitures, sera libéré de ses obligations par le payement de 70 0/0 des sommes dont il est nominalement débiteur, aucune modification n'étant apportée quant au principal et quant aux modalités de l'obligation.

A la présidence du conseil

M. P.-E. Flandin, président du conseil, s'est entretenu hier, en fin de journée, avec M. Jeanneney, président du Sénat.

Au ministère des finances

M. Germain-Martin, ministre des finances, a conféré hier soir avec MM. Tannery, gouverneur de la Banque de France; Deroy, directeur de la Caisse des dépôts et consignations, et Beaumgartner, directeur du mouvement général des fonds.

REVUE DE LA PRESSE

PRESSE PARISIENNE

Comment le débat financier va-t-il tourner ? Telle est la question unanimement étudiée dans la presse du jour.

D'aucuns, réservant tout « pronostic », s'attachent plus particulièrement à démontrer quelles sont les raisons des difficultés présentes.

La cause immédiate de ces difficultés n'est ni monétaire ni économique, affirme, entre autres, M. Lucien Romier dans *Figaro* :

Elle est tout simplement que l'Etat ayant pris trop d'engagements de dépenses pour ses ressources et trop emprunté pour le crédit dont il dispose, se trouve au bord de la faillite.

Qu'on le veuille ou non, cette situation nous contraindra à un nouvel aménagement du budget. Que l'Etat se résigne à la faillite ou qu'il se redresse à temps, qu'il respecte la monnaie ou qu'il la sacrifie, il faudra toujours en venir à proportionner les dépenses aux ressources et au crédit. On ne trouvera ni à l'étranger ni dans le passé un seul exemple qui permette de supposer le contraire.

Le problème qui sera soumis aujourd'hui au Parlement ne comporte donc pas d'alternative en réalité. Il n'est gênant que du point de vue électoral. Il n'offre pas matière à un conflit sérieux de caractère politique. Sous n'importe quel régime politique ou social, on ne peut dépenser au delà de ses recettes et de son crédit.

De son côté, M. Marcel Hutin écrit dans l'*Echo de Paris* :

En réalité, M. Germain-Martin, devant les besoins de la Trésorerie, le budget en déséquilibre et la spéculation contre le franc qui, en dépit des mesures prises par la Banque de France, se traduit chaque jour par des sorties d'or importantes, avait préparé un projet de pure déflation. Estimant que, d'après le relevé des dernières statistiques, l'indice du coût de la vie avait diminué depuis deux ans d'environ 25 0/0, le ministre des finances voulait frapper toutes les « parties prenantes » au budget afin d'obtenir une compression massive de 10 milliards.

Il semble que, sur l'insistance de ses collègues, ce chiffre a été ramené à 3 milliards et demi.

Mais M. Flandin a rallié facilement son collègue des finances à cette conception que, dans des moments critiques de la crise que nous traversons, la déflation n'est pas tout, qu'il faut également s'occuper du poste « recettes ».

Pour accroître le rendement de l'impôt (qui se dévore lui-même) et pour donner un coup de fouet à l'économie nationale, il est nécessaire de procéder à des « aménagements » fiscaux. Mais, dans l'occurence, aménagements signifiera allégements, diminution d'impôts et amorce d'une réforme fiscale absolument indispensable et qui sera faite en profondeur afin de ranimer l'activité économique et de stimuler la reprise des affaires.

Ce qu'il faut éviter avant tout, estime M. C.-J. Gignoux (la *Journée industrielle*), c'est l'effondrement de notre système monétaire :

Dans l'intérêt des parties prenantes au budget d'abord, parce qu'elles n'ont point avantage à voir se tarir les caisses publiques, et pas non plus à une dévaluation qui, pour elles, ne signifierait rien ou pire: elle ne signifierait rien, dans le cas où elle ne produirait aucune hausse des prix, parce que alors le budget, ainsi qu'on le montre plus loin, ne serait pas « bonifié », son déséquilibre demeurerait constant, et la question des traitements et allocations se reposerait périodiquement, tout juste comme avant. Que si, au contraire, après la dévaluation les prix partaient en hausse, on verrait — on le sait parce qu'elles l'ont déjà annoncé — les mêmes parties prenantes s'empresser de réclamer le « rajustement » de leur situation. Conformément à toutes les traditions, elles obtiendraient satisfaction avec un long retard et ce jour-là le mince effet budgétaire d'une dévaluation « en hausse » serait annulé: la question des traitements et allocations serait de nouveau posée.

Le gouvernement a affirmé son unité, selon M. Marcel Lucain (*Paris-Midi*) :

Que la majorité fasse de même, ce soir et vendredi, qu'elle se regroupe fortement autour du drapeau, qui est représenté aujourd'hui par la monnaie odieusement assiégée, et le problème financier sera aux trois quarts résolu.

Sous le signe de la défense de notre crédit, de l'indépendance de notre monnaie, la bataille doit être gagnée par l'union contre le désordre, par la majorité nationale contre l'extrémisme.

Débat essentiellement politique, en fin de compte; essentiellement patriotique et moral.

Quant au *Petit journal* il ne consacre pas moins de cinq pages sur douze au problème de la dévaluation qu'il envisage avec faveur. En première page notamment des articles de MM. Paul Reynaud, Henry de Jouvenel, L.-O. Frossard, Marcel Déat et Raymond Patenôtre.

Et voici les bruits de couloirs recueillis pour l'*Œuvre* par M. Marcel Guérin :

M. Germain-Martin s'élancera le premier dans la mêlée. Mais M. P.-E. Flandin, qui souffre beaucoup moins, compte reprendre sous peu la conduite des opérations. Et s'il est possible de différer jusqu'à mardi le débat public, il sera de retour à son banc.

Les pointages de couloirs le donneraient battu. Mais il y a les ordres du jour des organisations économiques qui se multiplient, et le soutiennent dans la lutte pour la défense du franc. Mais il y a le bilan de la Banque de France qui demain soir sera officieusement connu, et révélera les récentes sorties d'or...

La partie est périlleuse.

M. Germain-Martin a les cartes en mains...

Pessimisme plus marqué encore, on s'en doute, au *Peuple* et au *Populaire*.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Elysée

Le président de la République a reçu, hier après-midi, M. Rivollet, ministre des pensions, et M. Blaisot, vice-président de la Chambre des députés.

A la présidence du Conseil

Le président du conseil a reçu hier M. de Martel, haut commissaire en Syrie, qui l'a mis au courant de la situation des pays sous-mandat français.

Le haut commissaire a appelé tout spécialement l'attention de M. P.-E. Flandin sur les vœux émis par la conférence d'outre-mer relativement à l'admission sur le marché français des produits syriens et libanais.

Le chef du gouvernement a renouvelé à M. de Martel l'expression de la confiance du gouvernement et l'a assuré de l'intérêt qu'il attache au maintien et au développement des échanges commerciaux entre la France et les Etats sous-mandat.

M. Herriot à Lyon

M. Herriot, qui avait quitté le conseil de cabinet avant la fin de la délibération pour prendre le rapide de 12 h. 55, est arrivé à Lyon à 19 h. 23.

Le ministre d'Etat s'est rendu immédiatement à l'hôtel de ville, où il a présidé, à 21 heures, le conseil municipal, réuni en séance de commission.

Au cours de cette réunion, il a été décidé que le clocher de la Charité serait détruit. Ce monument sans grande valeur artistique était le seul vestige de l'hôpital et de sa chapelle qui viennent d'être démolis pour faire place au futur hôtel des postes de Lyon. Néanmoins, le maire de Lyon a fait prendre par ses collègues la décision suivante:

Afin de concilier les intérêts de la sécurité publique, ceux de la circulation et le désir qu'ont un certain nombre de nos concitoyens de ne pas voir se modifier un décor traditionnel, le futur hôtel des postes sera surmonté d'un beffroi qui reproduira, avec les corrections de proportions nécessaires, le beffroi actuel.

Le clocher, qu'on va démolir, se serait trouvé isolé sur une place et à peu près dans l'axe de la circulation du futur pont appelé à doubler le vieux pont de la Guillotière.

Le maire de Lyon est reparti ensuite dans la nuit pour Paris afin d'assister au conseil des ministres qui se tient ce matin.

Contre la dévaluation du franc

Une résolution du comité intersyndical

Le comité central des chambres syndicales et l'alliance syndicale du commerce et de l'industrie, devant la reprise de la campagne menée pour une nouvelle dévaluation du franc, protestent de nouveau contre une mesure dont rien ne permet d'espérer d'heureux effets et qui n'aurait pour résultat que d'imposer de nouveaux désordres et de nouvelles ruines au commerce et à l'industrie et déclarent une fois de plus que la restauration de l'économie française a pour condition première la réduction des charges écrasantes qui pèsent sur elle, réduction qui ne peut être obtenue que par une réorganisation administrative et l'abandon par l'Etat des fonctions qu'il a inutilement et coûteusement assumées.

Un vœu de l'Union des chambres de commerce françaises à l'étranger

L'Union des chambres de commerce françaises à l'étranger, qui groupe 42 chambres répandues dans 27 Etats, se fait l'interprète de l'émotion que cause dans les milieux français de l'étranger la campagne entreprise dans notre propre pays en faveur de la dévaluation du franc.

Elle rappelle que nos compatriotes résidant à l'étranger ayant pu constater, par leur propre expérience, les conséquences des dévaluations monétaires, sont convaincus qu'une dépréciation du franc, non seulement n'apporterait aucun avantage durable à notre pays, aux producteurs, aux consommateurs et aux exportateurs, mais qu'elle aurait pour résultat de spolier les épargnants, c'est-à-dire la grosse majorité de la population, au profit d'une minorité de débiteurs et de spéculateurs; qu'elle risquerait en outre d'avoir les plus graves conséquences au point de vue social;

Qu'ils sont d'avis, d'autre part, qu'aucun danger extérieur ne peut menacer le franc, que pourrait seul compromettre un déficit chronique du budget qui saperait la confiance du peuple français.

En conséquence, l'Union insiste sur la nécessité de maintenir le franc et, dans ce but, de commencer par assurer l'équilibre du budget, condition préalable du redressement économique, qui ne peut être obtenu que par l'union de toutes les bonnes volontés, la mise en œuvre de tous les facteurs dont le pays dispose et l'application d'une politique économique subordonnant désormais les intérêts particuliers à l'intérêt supérieur de la nation.

Légion d'honneur

Ministère des colonies

Sont promu ou nommés :

Officier

M. Robert-Paul Simon, gouverneur honoraire des colonies.

Chevaliers

MM. Edmond-Emile Bernard, Bigorgné, Felim, Jourdain, Raynaud, Rouberol, Moustapha, Souvray, Wiart et Joutel.

Ministère du travail

Est nommé :

Chevalier

M. Marcel Domart, président de la Société de secours mutuels des employés du commerce et de l'industrie à Paris.

CORRESPONDANCE

L'élection des sénateurs

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Depuis quelques semaines, on parle, dans la presse, de la péréquation — le mot est à la mode — des délégués sénatoriaux dans le département de la Seine. On fait remarquer que la répartition de ces délégués entre Paris-Ville et la banlieue est loin de correspondre aux chiffres de leurs populations respectives.

C'est exact, mais il en de même partout. Cette situation frappe dans le département de la Seine, parce que celui-ci constitue, en réalité, une énorme agglomération urbaine dont les communes, souvent très importantes, enchevêtrées les unes dans les autres, semblent plutôt des quartiers d'une même ville que des municipalités distinctes.

Dans les autres départements, c'est la masse des communes rurales dont les délégués sénatoriaux submergent ceux des villes. Considérons, par exemple, un département moyen, la Somme, qui compte 466,626 habitants formant 835 communes. Si nous admettons, comme agglomérations urbaines, non seulement la grande cité d'Amiens (90,000 âmes), et la ville,encore assez importante, d'Abbeville (20,000 âmes), mais aussi 8 autres communes ayant de 3,800 à 8,300 habitants, nous trouvons que ces 10 communes avec une population totale de 149,787 habitants seront représentées dans le collège sénatorial par 108 délégués municipaux et 12 conseillers généraux et d'arrondissement, tandis que les 825 autres communes, avec une population de 316,839 âmes compteront 1,059 délégués communaux et 74 conseillers généraux et d'arrondissement, élus par les cantons à majorité rurale, soit 1,133 représentants. Le collège sénatorial comprendra donc un électeur pour 1,248 habitants des communes urbaines et pour 279 habitants des communes rurales. La différence serait encore plus sensible dans un département contenant une très grande ville, comme les Bouches-du-Rhône, le Rhône, la Gironde, car le nombre des délégués sénatoriaux réglé d'après celui des conseillers municipaux ne dépasse jamais 24, sauf pour Paris.

Faut-il changer cette organisation et établir la péréquation entre la représentation des électeurs urbains et des électeurs ruraux? Ce serait peut-être difficile, et surtout ce serait absolument contraire à l'esprit dans lequel a été élaborée la loi du 24 février 1875 relative à l'organisation du Sénat.

L'Assemblée nationale de 1871, si l'on met à part sa malencontreuse tentative de restauration monarchique, a été certainement l'un des organismes législatifs les plus féconds et les plus sages que la France ait possédés.

Ayant décidé que le Parlement se composerait de deux Chambres possédant, à très peu de choses près, les mêmes attributions, les constituants de 1875 voulurent que ces deux Assemblées aient des origines aussi différentes que possible, afin qu'elles puissent examiner les projets sous des angles très divers.

La Chambre des députés, élue au suffrage universel direct, devait représenter les citoyens, en tant qu'individus isolés. On voulut donc que l'autre Chambre, le Sénat, représentât les collectivités administratives, les départements et les communes. N'a-t-on pas dit que le Sénat serait le grand conseil des communes de France.

Les rédacteurs de la loi du 24 février 1875, ont certainement pensé aux constitutions des Etats-Unis et de la Confédération helvétique d'après lesquelles, chaque Etat américain, chaque canton suisse, quelle que soit sa population nomme uniformément, deux sénateurs ou deux députés au Conseil des Etats (Sénat suisse). Ils n'ont pas prévu une égalité aussi complète, mais ils s'en sont rapprochés puisqu'ils ont fixé de 2 à 4, le nombre des sénateurs à élire par les différents départements; seuls, les deux plus peuplés, la Seine et le Nord en nommaient cinq. Pour la composition des collèges électoraux, les conseils municipaux, élisaient chacun un seul délégué, celui

---

FEUILLETON DU *Temps*

DU 29 MAI 1935

LA MUSIQUE

A L'OPERA : Reprise de « Namouna », musique d'Edouard Lalo, chorégraphie de M. Léo Staats; représentation de « Lucie de Lammermoor », opéra de Donizetti, avec le concours de Mlle Lily Pons.

A L'OPERA-COMIQUE : Première représentation de « la Pantoufle de vair », ballet en trois tableaux, d'après un conte de Perrault, musique de M. Marcel Delannoy.

AU THEATRE-DE-LA-PORTE-SAINT-MARTIN : Reprise du « Postillon de Longjumeau », opéra-comique en trois actes de Leuven et Brunswick, musique d'Adolphe Adam; première représentation de « Pierrot neurasthénique », pantomime-ballet en un acte de M. Michel Carré et Horace Bianchon, musique de M. Raoul Brunel; représentation des « Noces de Figaro », opéra-comique en quatre actes d'après Beaumarchais, version française de J. Barbier et M. Carré, musique de Mozart.

Après une période d'atonie l'activité de nos scènes lyriques se réveille, brusquement débordante. De tous côtés nous sommes appelés soit aux reprises, soit aux nouveautés. Les directeurs de nos théâtres de musique renouvellent fébrilement leurs affiches, en vue de la « Saison de Paris ». Les spectacles qu'on nous offre méritent plus ou moins de retenir notre attention. On ne saurait en signaler que les traits distinctifs.

Au retour de sa récente campagne d'Italie, M. Jacques Rouché a enfin rendu à notre admiration *Namouna* — une *Namouna* en réduction et sous une forme suffisamment déconcertante. Il ne nous a restitué que l'ouverture et neuf numéros de cette partition, qui peut être considérée comme le chef-d'œuvre de la musique de ballet. En somme, nous n'avons entendu, dans un nouvel arrangement, et en partie, que les trois suites d'orchestre qu'Edouard Lalo avait lui-même tirées de son ouvrage à l'intention des grands Concerts.

On sait que *Namouna* a été représentée pour la première fois à l'Opéra le 6 mars 1882. Le scénario en avait été inspiré à Blaze de Bury et à Charles de Nuitter par un chapitre des *Mémoires* de Casanova et, aussi, par le poème d'Alfred de Musset. La chorégraphie avait été réglée par Lucien Petipa, le frère du fameux maître de ballet Marius Petipa.

Malgré tous ces concours, qui auraient dû être efficaces, le libretto, où les mêmes effets se répétaient avec monotonie, parut d'une faible imagination. Mais il avait fourni matière à Edouard Lalo à une partition d'un rythme puissant, d'une couleur éclatante, d'une simplicité savoureuse et forte. En l'espace de quatre mois, le maître de Lille avait écrit la symphonie chorégraphique la plus hardie, la plus riche, la plus solide qu'on eût entendue jusque-là au théâtre.

Edouard Lalo s'était scrupuleusement conformé aux intentions de ses « scénaristes ». L'action se passait au dix-huitième siècle, à Corfou. Le musicien avait décrit, avec les teintes locales voulues, les paysages marins des îles Ioniennes. Il s'était servi de thèmes grecs et marocains. Il avait longuement développé un motif principal pour dépeindre une tartane dont l'ombre claire flotte, dirait-on, sur les eaux moirées de la symphonie. Il avait imaginé des danses langoureuses ou prestes pour des esclaves grecques ou turques. Dans sa musique, il s'était montré aussi magnifique orientaliste que son ami Eugène Delacroix dans la peinture. Le maître de ballet Petipa, habitué aux fades ouvrages, avait demandé quelques adoucissements à l'exacte et vigoureuse conception d'Edouard Lalo. Il s'attira cette réponse méprisante de la part du compositeur : « Croyez-vous que je vais vous faire la musique de *Gisèle* ? »

Si étrange que cela puisse sembler, la version de *Namouna*, qu'on nous présente actuellement à l'Académie nationale de musique, est précisément traitée comme s'il s'agissait de *Gisèle*. De ce divertissement chorégraphique, où vibrent la poésie et la lumière d'Orient, on nous a fait un ballet blanc dans la lunaire tradition romantique.

Le décor représente un parc entièrement vert, aux avenues rectilignes. Au loin, de grands ifs taillés. Entre de hauts arbres légèrement esquissés, une terrasse qui se termine aux deux bouts par quelques marches. On s'attendait à voir évoluer dans toute cette verdure sombre des acteurs aux costumes somptueux et chatoyants. Nous avons été vite détrompés. Des danseuses aux corsages et aux tutus blancs, des danseurs aux tuniques de velours noir et aux maillots blancs, sont seuls apparus. Au lieu de mimer une aventure d'amour, parmi les pirates barbaresques, comme cela est expressément indiqué par la musique, ballerines et ballerins ont exécuté des pas d'un classicisme difficile et sec.

La parade de foire, la fête populaire, le carnaval à Corfou, d'où est sortie, pour une bonne part, la musique moderne, nous ont été dissimulés. Les danses marocaines, la Sérénade, le Pas des cymbales, le Pas de la gitane, d'un pittoresque intense, n'étaient plus que des textes à prouesses académiques, à purs temps de danse. La reprise de *Namouna* en 1908, si médiocre qu'ait été la présentation scénique, était encore préférable à cette compression scientifique et aride du chef-d'œuvre. Comme aujourd'hui, M. Léo Staats avait à l'époque établi la chorégraphie.

Toutes ces réserves faites, je comprends bien le sentiment qui a dicté à M. Léo Staats sa récente chorégraphie, d'un genre conventionnel et abstrait. Il a dû penser qu'une partition de l'ordre élevé de *Namouna* a une valeur de musique de danse pure, qu'elle ne dépend pas des formes plus ou moins transitoires d'une fabulation scénique, qu'elle peut être appliquée aux diverses figures posées, aux principes fixes de la chorégraphie classique. Il n'a pas compté, à notre avis, avec le caractère tranché de l'œuvre en question, avec les dispositions primitives du compositeur et des auteurs de *Namouna*. Il a détourné de son sens cette musique si nettement expressive dans sa couleur particulière et sa vivacité passionnée.

N'entrons pas dans une discussion de fond. Tenons-nous pour satisfaits d'avoir pu réentendre cette partition de *Namouna*, qui se distingue éminemment en qualité et en essor de toutes celles de sa sorte. Pourquoi faut-il qu'on ait tranché sans pitié dans le vif de cette œuvre qui tient une grande place dans l'histoire de la musique française ? Le directeur de l'Opéra doit une réparation entière à la mémoire d'Edouard Lalo. Pour nous former une idée exacte de *Namouna*, l'audition totale de la partition est indispensable. Peu nous importent les danses que les chorégraphes auront rebrodées dessus, à leur fantaisie.

Mlle Camille Bos parvient à mettre en lumière sa fine virtuosité, et Mlle Lorcia sa technique hors de pair. Mlles Simoni, Hughetti, Barban, Didion, Binois, Grellier, et leurs gracieuses compagnes raniment avec talent les méthodes académiques de la danse. Auprès de M. Serge Peretti, danseur d'envergure et de style, M. Goubé révèle des dons saisissants et une pratique fort habile du beau métier. Avec son autorité coutumière, M. Ruhlmann fait éclater à l'orchestre les magnifiques sonorités de cette partition ample et ornée.

Mlle Lily Pons, qui a su se créer une grosse réputation aux Etats-Unis, n'a encore donné que de rares concerts à Paris. Française de naissance, elle aspirait naturellement à prendre son rang dans son pays d'origine. On n'a pu l'applaudir pour la première fois à l'Académie nationale de musique, qu'il y a quelques jours. Pour la circonstance, on avait exhumé *Lucie de Lammermoor*, qui est, en vérité, un opéra d'un tour lugubre, emphatique et fort démodé. Wagner avait été obligé, pour s'aider à vivre, de faire différentes réductions de *la Favorite*, autre opéra tempétueux, emphatique et flétri de Donizetti. Il n'en considérait pas moins avec une espèce d'horreur les productions du compositeur bergamasque. Liszt s'était montré plus coulant. Il s'inclinait devant la tapageuse popularité de Gaetano Donizetti. Il avait même écrit une fantaisie sur *Lucie de Lammermoor* qu'il se plaisait à exécuter au cours de ses concerts.

D'importantes coupures ont été faites, à l'Opéra, dans l'ouvrage de Donizetti. La partition ne nous en a pas semblé meilleure. Essentiellement vocale, elle exige de la part des interprètes une intensité sonore et un déploiement de moyens dont très peu de chanteurs sont capables. Mlle Lily Pons possède un organe léger, étendu à l'extrême et savamment assoupli. Elle est toute désignée pour la traduction de ces sortes de musiques, qui contiennent maints échantillons pour amateurs de *bel canto*. Imprégnée des doctrines italiennes, elle s'interdit les vocalises flexibles et liées. Elle trille, pique les « cocottes » avec une adresse exquise. Ses notes suraiguës — contre-*mi*, contre-*fa* — sont d'une pureté et d'un éclat merveilleux. Naturellement, elle ne s'astreint d'aucune façon à nous rendre l'image vivante de la frénétique héroïne de Donizetti. Vêtue avec un art recherché, elle prend des attitudes harmonieuses et se contente de séduire le public avec son chant. Au début, sa voix paraissait un peu frêle pour le grand cadre de l'Opéra. Après le fameux air de la Folie, qu'elle détailla avec une maîtrise pleine de subtilité, elle fut longuement acclamée par l'auditoire. Pour mieux briller, elle a glissé au bas du texte de Donizetti deux cadences hérissées de difficultés techniques. Sa virtuosité a triomphé de tous les obstacles.

M. Tino Borgioli tenait le rôle d'Edgard. Peu favorisé du côté physique, il a fait admirer son ténor lumineux et corsé. MM. Guido Agnoletti, Brownlee, Huberty, Madlen et Mlle Schenneberg ont dépensé beaucoup de zèle pour galvaniser les autres rôles. Un chef d'orchestre émérite, à la fois preste et prudent, M. Vincenzo Belezza, était le surveillant et l'excitateur de la représentation. Tous les artistes et jusqu'à ceux qui appartiennent à la troupe de l'Opéra s'exprimaient en italien. Seuls, les choristes chantaient les ensembles en français et parfois, avec quelque trouble.

De son côté, l'Opéra-Comique vient de créer *la Pantoufle de vair*, le plus ravissant ballet qu'on ait vu à la salle Favart depuis *la Boîte à joujoux* et *le Petit elfe Ferme-l'œil*. Le divertissement que M. Marcel Delannoy a écrit à l'intention des enfants a déjà été joué à l'Opéra de Chicago. Une suite d'orchestre a été tirée de la partition et interprétée aux Concerts-Poulet. Cette musique claire d'expression, incisive et spontanée, agréable et osée, galante et populaire, combinée avec verve et relevée d'érudition intéresse l'esprit et touche la fibre du cœur.

Sur le rideau d'avant-scène est peint un grand livre ouvert à la page du conte de Perrault; on y peut lire, comme au cinéma, les principaux passages de *Cendrillon*, dont l'histoire va nous être mimée et dansée. Dans un salon, de style second Empire, l'humble Cendrillon aide ses deux sœurs à se parer pour le bal du prince Charmant. Les deux sœurs, grotesquement accoutrées, répètent dans l'intimité les danses ridicules qu'elles exécuteront à la cour. Elles quittent bientôt la place. Cendrillon demeure seule et éplorée devant la grosse lampe bleuâtre. Mais cette lampe est une lampe-fée. Tout à coup, le globe s'abaisse et la magicienne, marraine de Cendrillon, surgit. Elle fait don à la pauvre fille d'une robe fastueuse et de pantoufles de vair. Deux petits pages conduiront Cendrillon jusqu'au bal royal. Elle monte en carrosse. Elle arrive en bel équipage au palais. Elle pénètre dans la salle du trône. Le prince Charmant est frappé par la grâce de la nouvelle venue. Cendrillon danse, et sa beauté éclipse celle de toutes les autres femmes. On se demande quelle est cette princesse mystérieuse. On n'a pas le temps de s'y reconnaître. Cendrillon a reçu de la fée l'ordre de rentrer à minuit. Elle disparaît en hâte. Dans sa fuite précipitée, elle perd une de ses menues pantoufles de vair. Le prince Charmant s'est épris à la passion de l'énigmatique ingénue. Il court à sa poursuite dans la nuit. Pour retrouver celle qu'il aime, il n'a à sa disposition que la minuscule pantoufle de vair. Il se présente chez la marâtre de Cendrillon. Les deux sœurs essayent en vain de chausser l'étroit soulier. Sans aucun mal, Cendrillon introduit son pied délicat dans la pantoufle blanche et grise. Le prince Charmant ramènera au palais la jeune fille et l'épousera.

Pour traiter musicalement ce conte d'une naïveté précieuse, M. Marcel Delannoy a renoncé à ses ambitions originales. Il n'a fait entrer dans ses inspirations que la fraîcheur et la simplicité. Sa personnalité s'est précisée et a acquis un accent d'autorité. Il manie à présent les timbres de l'orchestre avec aisance, fermeté, justesse. Il est près d'atteindre à la hauteur de ses modèles, MM. Ravel et Strawinsky.

Un cor anglais nous dépeint, à l'ouverture, le charme mélancolique de la fabuleuse figure de Cendrillon. Les sœurs dansent une gavotte cocasse. Cendrillon nous dit sa plainte noble et tendre. Apparition magique de la fée. Les petits pages entrent sur une marche d'une solennité amusante. Départ du carrosse, qui emporte Cendrillon, sur un scherzo traversé de sonnailles et de coups de fouet. Solo de violoncelle pour nous décrire la nostalgie du prince Charmant. Arrivée et danse vive de Cendrillon. Le prince exalté s'élance sur un rythme de valse quelconque. Danse générale. Deux petites esclaves noires, qui veillent sur le prince Charmant, nous régalent d'une rumba délicieusement tournée. Cendrillon s'enfuit. Solo de violon pour évoquer l'amour désespéré du prince Charmant. Dans la nuit, le jeune monarque tente de retrouver la trace de la jouvencelle envolée. Retour de Cendrillon chez elle. Les deux petits pages reparaissent pour annoncer la visite du prince Charmant. Essayage de la pantoufle de vair. Le thème de Cendrillon éclate triomphant aux cuivres.

Le ballet de M. Marcel Delannoy est d'une incessante variété d'agréments. Il est encadré dans deux curieux décors du peintre Chastel : un salon bourgeois vert Véronèse et noir, et une salle de palais. Le salon est destiné à abriter, dirait-on, les héros puérils de la comtesse de Ségur, et non ceux de Charles Perrault. La salle du palais est ornée d'arceaux en dentelle de papier. Au fond est placé un trône rouge fraise. Par deux fois, la lanterne magique est utilisée pour nous montrer le départ en carrosse et le retour de Cendrillon. Les costumes bleus, roses, gris et blancs se détachent distinctement sur les décors. Grâce à l'ingénieuse chorégraphie de M. Constantin Tcherkas, les personnages, qui ont peuplé nos rêves d'enfants, revivent prestement dans le cadre restreint de l'Opéra-Comique. En pourpoint d'argent, M. Tcherkas tient, par ailleurs, en perfection, le rôle du prince Charmant. Mlle Juanina, blonde et ébouriffée, et Mlle Stephann, brune et vive, figurent les deux méchantes sœurs. Mlles Lartaud et Byzanti se sont barbouillées de noir pour danser la rumba. Il faut mettre à part Mlle Solange Schwarz, qui, dans le rôle de Cendrillon, s'est révélée ballerine de premier rang. Elle peut désormais rivaliser avec ses concurrentes célèbres. Malgré la présence au pupitre de M. E. Cohen, musicien des plus raffinés et des plus consciencieux, l'orchestre n'était pas tout à fait au point.

On reste confondu devant les efforts accomplis sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin. En moins de dix jours, M. Maurice Lehmann a remonté à neuf deux grands spectacles lyriques. Le premier de ces spectacles comprenait *le Postillon de Longjumeau*, magistralement interprété par Mme Yvonne Brothier, MM. Villabella et Guénot, et *Pierrot neurasthénique*, malicieuse pantomime de M. Raoul Brunel. Une semaine après, un chef-d'œuvre de Mozart était représenté avec les soins les plus attentifs, grâce au concours du Groupement des Artistes associés. Dans *les Noces de Figaro* nous avons admiré un ensemble d'interprètes qu'on ne réunit que par exception : Mme Ritter-Ciampi, qu'on n'a pas égalée dans le rôle de la comtesse, Mme Yvonne Brothier, pétillante de talent et d'esprit sous le travesti de Chérubin, Mme Emma Luart, adorable Suzanne, M. Roger Bourdin, Figaro entraînant et juvénile. M. Charles Friant, ténor de belle lignée, avait accepté de chanter le rôle de Basile, qui est de second plan. Il s'y est taillé un vrai succès personnel. Comme à l'Opéra-Comique, les récitatifs ont été supprimés et remplacés par les répliques parlées du texte de Beaumarchais. L'air de Basile et un air de Figaro ont été rétablis. Les mouvements, plus rapides, ont été calqués sur ceux des représentations de Salzbourg.

La soirée est, d'un bout à l'autre, attachante. Je vous en parlerai avec plus de détail dans le prochain feuilleton. Je vous signalerai, par la même occasion, la reprise, au théâtre Mogador, de l'étincelante opérette *No No, Nanette* et les séances des « Ballets russes » qui ont lieu au théâtre des Variétés.

HENRY MALHERBE.